



Changements tarifaires pour les services Marketing Intelliposte et d'envois commerciaux

Le 23 mars 2026, nous augmenterons les tarifs de certains de nos services Marketing Intelliposte^{MC} et d'envois commerciaux afin de mieux tenir compte de la hausse de nos coûts opérationnels. Nous tenons à vous assurer que l'augmentation moyenne pondérée est du même ordre que celles des dernières années.

La modification tarifaire annuelle pour les services Marketing Intelliposte et d'envois commerciaux entre habituellement en vigueur au début de janvier. Toutefois, nous savons qu'au cours des 18 derniers mois, vous avez dû composer avec une incertitude prolongée et des interruptions de service, ainsi qu'avec une importante mise à jour et la stabilisation du SAP. Nous comprenons l'incidence de tout cela sur votre entreprise, et c'est pourquoi nous avons décidé cette année de reporter la date d'entrée en vigueur de la modification tarifaire à la fin du premier trimestre.

Nous savons que votre entreprise planifie la façon d'utiliser son budget de marketing et que tout changement tarifaire entraîne des coûts et des considérations supplémentaires. C'est pourquoi nous veillons toujours à ce que les majorations tarifaires soient justes et raisonnables.

Les majorations tarifaires toucheront les produits et services suivants :

Marketing Intelliposte	Envois commerciaux
• Courrier de quartier de Postes Canada^{MC} • Courrier personnalisé^{MC} • Ciblage par code postal	• Poste-publications^{MC} • Correspondance-réponse d'affaires^{MC} (régimes intérieur et international)

Changements apportés aux options et aux suppléments

Le 23 mars 2026, nous mettrons en place une nouvelle structure de suppléments pour les frais par commande et par article afin d'uniformiser et simplifier la manière dont les suppléments s'appliquent aux articles non conformes. Cette approche reflètera les coûts de façon plus claire et plus juste et favorisera la conformité. Vous trouverez tous les renseignements sur la page postescanada.ca/avis.



Le 23 mars, nous recommencerons à facturer des frais pour l'option de date de début de livraison précisée du service Courrier de quartier.

Autres changements apportés aux produits

Le 23 mars 2026, nous apporterons les changements suivants aux produits. Vous trouverez tous les renseignements sur les changements récents et à venir aux services Marketing Intelliposte et d'envois commerciaux sur la page postescanada.ca/avis.

- **Poste-publications** : L'échelon de poids progressif de manutention spéciale passe de 200 g à 190 g.
- **Ciblage par code postal** : Tous les envois du service Ciblage par code postal devront respecter la définition du contenu du service Courrier personnalisé.
- **Courrier mécanisable** : Nous mettons à jour les procédures de mise à l'essai des articles mécanisables afin de les rendre plus simples, plus rapides et plus efficaces.
- **Courrier de quartier emballé dans du plastique** : La nouvelle période à laquelle nous n'accepterons plus les articles Courrier de quartier emballés dans du plastique est juin 2026.

Nous accordons une grande importance à votre entreprise et nous maintenons notre engagement à offrir un service uniforme et fiable qui répond aux attentes de votre entreprise et de votre clientèle.